

Index AI : PRE01/078/2013
14 February 2013

Bahamas. Morts en garde à vue : il faut renforcer l'obligation de rendre des comptes de la police

La mort de deux hommes pendant leur garde à vue aux Bahamas, les 8 et 9 février, souligne à quel point il est urgent de renforcer l'obligation de rendre des comptes pour les violences commises par des policiers, a déclaré Amnesty International jeudi 14 février.

Jamie Smith, 33 ans, et Aaron Rolle, 20 ans, sont morts alors qu'ils se trouvaient en garde à vue dans deux postes de police distincts de Nassau, la capitale, vendredi 8 et samedi 9 février respectivement.

Les circonstances de leur décès et les motifs de leur placement en détention ne sont toujours pas élucidés. D'après les autorités, une enquête va être diligentée par le tribunal du coroner (officier de justice chargé de faire une enquête en cas de mort violente, subite ou suspecte), instance judiciaire qui pâtit d'un engorgement important en raison du manque de moyens.

La mort de ces deux hommes s'inscrit dans une série de violations des droits humains présumées, imputables à des policiers, qui ont eu lieu ces dernières années – notamment des décès similaires en garde à vue et des coups de feu meurtriers qui seraient illégaux.

Dans l'immense majorité des cas, les responsables présumés n'ont pas eu à rendre des comptes.

« L'absence de justice pour les homicides illégaux perpétrés par la police montre que les autorités des Bahamas ne prennent pas les mesures qui s'imposent pour garantir des enquêtes approfondies, indépendantes, impartiales et opportunes, a déploré Javier Zúñiga, conseiller spécial auprès d'Amnesty International.

« Elles doivent sérieusement envisager de créer une institution indépendante chargée d'enquêter sur les violences policières et de la doter des ressources nécessaires. Tout en renforçant l'efficacité des enquêtes, cela contribuerait à restaurer la confiance de la population dans la police nationale. »

Amnesty International a recensé un certain nombre de cas d'atteintes aux droits humains commises par des policiers, notamment des homicides illégaux, des mauvais traitements et un recours excessif à la force au cours des arrestations et des détentions. Au moins six personnes auraient été tuées par des policiers dans des circonstances controversées en 2012 et au moins un homme est mort en garde à vue.

La condamnation en juin 2012 d'un policier pour le décès en garde à vue de Desmond Key en 2007 est l'un des rares exemples où un policier a dû rendre des comptes, là où l'impunité reste la norme.

La famille de Brenton Smith, 18 ans, abattu par la police en 2009, n'a pas eu cette chance. L'enquête du coroner a établi que le policier inculpé avait agi en état de légitime défense. Sa famille a rejeté le verdict, faisant valoir que des faits majeurs n'avaient pas été pris en compte par le jury – qui englobait semble-t-il des proches de policiers en fonction – notamment le fait que Brenton Smith n'était pas armé, et que le

médecin légiste avait souligné dans son témoignage que l'angle d'entrée et de sortie des balles indiquait que la personne avait les bras baissés.

En janvier, le directeur de la police a annoncé que 243 plaintes avaient été déposées contre la police en 2012, dont 128 pour coups et blessures.